



Rivière-du-Loup, le 16 août 2006

BAPE et Commission conjointe
Projet Énergie Cacouna

À qui de droit

Le Comité de Recherche et d'Intervention Environnementale du Grand-Portage (CRIE) sent le besoin de porter à votre attention que des informations circulent dans le milieu à l'effet que des propositions de compensations financières, en guise de dédommagements pour la perte de milieux écologiques dans les 5 zones sensibles, seront offertes aux organisations qui oeuvrent par exemple au Marais de Cacouna, ou pour une éventuelle marina à Cacouna.

Ces propos laissent sous entendre que des ministères sont prêts à brader les espèces protégées ou vulnérables ou menacées ou mis en péril par le projet d'Énergie Cacouna.

En aucun temps un compensation quelconque ne viendra atténuer les impacts environnementaux du projet.

Il nous semble primordial que le projet ne soit pas jugé acceptable par les commissions parce que les compensations monétaires promises ou attendus sont généreuses, comme Énergie Cacouna et les amis du promoteur le laissent entendre à chaque occasion.

Nous pensons que le BAPE et la Commission conjointe sauront faire la différence entre l'argent et les impacts environnementaux du projet.

Bien à vous

Le CRIE par Gaëtan Malenfant, président